



CONVENTION DE COFINANCEMENT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE JALLE EAU BOURDE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU POUR LE PROJET

« Dans les coulisses, des femmes ordinaires... extraordinaires »

Entre

La Communauté de Communes de Montesquieu dont le siège est situé 1 allée Jean Rostand à MARTILLAC (33651) et représentée par son Président Monsieur **Bernard FATH** agissant en vertu de la délibération **n°2023/180 du 19 octobre 2023**,

Et

La Communauté de Communes de Jalle Eau Bourde, dont le siège est situé 2 avenue du Baron Haussmann à CESTAS (33610) et représentée par son Président Monsieur **Pierre DUCOUT** agissant en vertu de la délibération **n°**

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Engagées dans une démarche commune en **faveur de l'emploi, des métiers et des compétences**, les CDC de Montesquieu et de Jalle Eau Bourde ont signées une convention cadre de coopération 2022-2026 (ci-après la « Convention Cadre ») à travers laquelle elles ont, notamment, fixé une action visant à la valorisation du secteur du service à domicile. Pour parler de ces métiers mal connus et peu valorisés, elles ont fait appel à la Cie *Les Volets Rouges*.

Partis à la rencontre de 8 salariées de ce secteur d'activité, les artistes de la Cie *Les Volets Rouges* se sont immergés dans leur univers professionnel. Ils ont observé, photographié, capturé des sons, et recueilli leurs témoignages pour réaliser une exposition sonore à la croisée de techniques artistiques et sociologiques. Cette exposition, intitulée 8 femmes, est mise à disposition gratuitement auprès des collectivités et structures qui souhaitent l'accueillir.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La réalisation de cette exposition a nécessité l'intervention d'une compagnie artistique chargée de réaliser les entretiens auprès des salariées de 2 à 3 heures et de produire à partir de ces témoignages collectés, des podcasts de 10 à 15 minutes, ainsi qu'un portrait photographique de chacune des salariées.

Des achats de matériels audios et techniques (MP3, casques, bois) pour la réalisation des stations d'écoute, les prestations pour la création des supports de communication et leur impression sont également comptabilisés dans le budget global, ainsi que les frais d'inauguration de l'exposition qui s'est tenue le 29 avril 2023.

Chaque EPCI dispose de deux jeux d'exposition complets avec les boîtes de rangement qu'elle met gracieusement à disposition des structures qui souhaitent l'emprunter. Une convention de prêt ainsi qu'un calendrier de prêt ont été élaborés et sont partagés entre les deux collectivités ci-dessus nommées.

Cette convention a pour objet d'organiser la répartition des coûts restant à charge des deux EPCI, après avoir sollicité le cofinancement des partenaires institutionnels sur ce projet.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DES DEUX COLLECTIVITÉS

La Communauté de Communes de Montesquieu a engagé la totalité des dépenses directes et sollicité les subventions auprès de la Région, l'IDDAC, la DRAC et le Département de la Gironde. Ces partenaires institutionnels ont répondu favorablement et participent au cofinancement de cette opération. Les subventions sont perçues directement et entièrement par la CCM.

Conformément à la Convention Cadre et au budget réalisé (*article 3*), les deux EPCI supportent pour moitié chacune, le reste à charge total du budget de ce projet établi à 6 822,36 €, après déduction des subventions obtenues.

A cet effet, la CCM adressera un titre de recettes à l'attention de la CCJEB d'un montant de 3 411,18 €.

La CCJEB s'engage à rembourser la CCM dès réception de ce titre de recettes.

ARTICLE 3 : MONTANT DE LA PARTICIPATION ET MODALITÉS FINANCIÈRE

La participation financière respective des deux collectivités est prévue comme suit :

Dépenses 2022-2023		Recettes 2023-2023	
Prestations de la compagnie les volets rouges : prestation artistique	21 596,00 €	Partenaires	
Prestations de la compagnie les volets rouges : frais déplacements	900,00 €	RÉGION	6 900,00 €
<i>s/total prestations Cie Les Volets Rouges</i>	22 496,00 €		
Frais de communication : Impression de l'exposition	1 008,00 €	DÉPARTEMENT	4 000,00 €
Frais de communication : 4 roll-up	432,00 €		
Frais de communication : cartes postales 1000 exemplaires	192,00 €	DRAC	3 000,00 €
Frais de communication : cartes postales 1000 exemplaires	192,00 €		
<i>s/total frais de communication</i>	1 824,00 €	IDDAC	4 208,00 €
Matériels exposition : MP3 et casques	143,92 €	<i>S-total des subventions</i>	18 108,00 €
Matériels exposition : cartes SD	35,96 €		
Matériel transport exposition : boîtes de rangement	100,00 €	PARTICIPATION CCM (13,68%)	3 411,18 €
<i>s/total achats petits matériels</i>	279,88 €		
Inauguration : boulangerie	99,30 €	PARTICIPATION CDC JEB (13,68%)	3 411,18 €
Inauguration : boissons, café, ...	49,67 €	<i>S-total des subventions</i>	6 822,36 €
Inauguration : places de cinéma "Debout les femmes"	181,50 €		
<i>s/total frais d'inauguration</i>	330,47 €		
TOTAL	24 930,35 €	TOTAL	24 930,36 €

ARTICLE 4 : DURÉE ET PRISE D'EFFET DE LA CONVENTION

La convention prendra effet à la date de sa signature entre les parties.

Elle prendra fin à la date à laquelle la CCJEB se sera acquittée de sa dette conformément à l'article 2.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

Les deux communautés de communes s'engagent à faire apparaître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, le partenariat mené entre les deux intercommunalités pour les actions présentées dans la convention cadre.

ARTICLE 6 : MODIFICATION ET/OU RÉSILIATION ANTICIPÉE DE LA CONVENTION

La présente convention ne peut être modifiée que par un avenant signé entre les deux communautés de communes.

ARTICLE 7 : RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litiges les parties s'efforceront de régler à l'amiable les éventuels différends relatifs à l'interprétation de la convention ou à l'exécution des prestations qui en découlent.

En cas d'impossibilité de régler le litige à l'amiable, le Tribunal Administratif de Bordeaux pourra être saisi dans les conditions légales et réglementaires prévues à cet effet.

Fait en deux exemplaires à Martillac, le

Pierre DUCOUT
Président de la Communauté
de Communes de Jalle Eau Bourde

Bernard FATH
Président de la Communauté
de Communes de Montesquieu

V
I
S
A

Service opérationnel :
Service support :
Direction :